

Allocution du Chef du Département fédéral de l'Intérieur

Autor(en): **Tschudi, H.-P.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse**

Band (Jahr): **75 (1966)**

Heft 5

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-683385>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

désormais mondial de la Croix-Rouge et celle aussi de notre Croix-Rouge suisse. Nous leur savons profondément gré aujourd'hui de ce qu'ils ont créé. Notre reconnaissance s'adresse une fois de plus en premier lieu au principal promoteur de l'œuvre, Henry Dunant, dans l'âme duquel prit naissance le désir de réaliser une grande œuvre humanitaire, un désir si intensif et impérieux qu'il devait se réaliser. Mais nos remerciements s'adressent aussi aux fondateurs de notre propre Société qui surent accomplir les tâches prescrites en les adaptant à la

situation particulière imposée par les conditions de notre pays.

Si la Croix-Rouge a sensiblement modifié sa structure et son efficacité au cours du siècle passé, ces changements ont toujours visé à un élargissement de ses interventions et à des améliorations. Mais son noyau, l'idée de base, l'idée de la Croix-Rouge telle que l'avait préconisée Henry Dunant sur le champ de bataille de Solferino est demeurée la même et saura demeurer vivace, nous en sommes convaincus.

Allocution du Chef du Département fédéral de l'Intérieur

M. le Conseiller fédéral H.-P. Tschudi

On a tout lieu d'éprouver de la joie et de la reconnaissance lorsqu'une institution a pu exercer avec succès son activité durant un siècle. Au cours de cette période, marquée par des changements rapides et des bouleversements lourds de conséquences, il a été donné à la Croix-Rouge suisse d'accomplir dans le calme sa mission pleine de mérite et de développer de façon systématique son rayon d'activité. Avant que je n'exprime aux nombreuses collaboratrices et aux nombreux collaborateurs de notre Société nationale la gratitude à laquelle ils ont droit, nous voulons, dans ce vénérable sanctuaire, remercier tout particulièrement notre Créateur de ce que la Croix-Rouge suisse ait été jusqu'ici dispensée de la tâche la plus lourde qui pourrait être la sienne: assister et soigner des soldats suisses blessés sur des champs de batailles. Notre plus ardent espoir est que notre peuple puisse continuer de vivre en paix et que l'humanité tout entière soit préservée des horreurs toujours plus terribles de la guerre. L'anniversaire que nous célébrons aujourd'hui doit nous rappeler que chacun de nous peut servir la cause de la paix en répandant les idées de la Croix-Rouge et en agissant dans son esprit.

Il y a trois ans, lors de la célébration du Centenaire de la Croix-Rouge, le Conseiller fédéral Wahlen déclarait que « l'idée et l'œuvre de la Croix-Rouge étaient bien le plus grand cadeau que notre pays ait fait à l'humanité ». S'il fallait justifier l'existence de notre petit Etat suisse, cette création et sa gestion fidèle durant plus d'un siècle pour le bien de tous les habitants de la terre, se-

raient, à elles seules, une justification suffisante. La Croix-Rouge internationale ne peut remplir la haute mission qui est la sienne que si elle jouit d'une confiance universelle et de l'approbation du monde entier. Mais il est tout aussi indispensable qu'elle soit fermement enracinée dans le sol suisse dont elle est issue grâce à l'idéalisme d'Henry Dunant. Cette base solide, la Croix-Rouge la trouve dans la politique de neutralité pratiquée par la Confédération helvétique comme aussi dans l'appui bienveillant que notre population tout entière accorde à ses efforts. L'œuvre humanitaire est symbolisée par la croix rouge sur fond blanc. Par suite de l'adoption du drapeau suisse aux couleurs interverties, comme emblème du mouvement mondial de la Croix-Rouge, notre bannière nationale est depuis cent ans étroitement liée à l'idée de charité et de miséricorde. Il en résulte pour nous de hautes obligations et il est important qu'au soutien général accordé à la Croix-Rouge internationale dans sa patrie d'origine, s'ajoute l'appui spécifique de la Croix-Rouge suisse. A elle seule, l'aide morale et matérielle concédée à la Croix-Rouge internationale par notre Société de Croix-Rouge serait une raison suffisante pour remercier très chaleureusement cette dernière de son activité et pour lui demander de la poursuivre avec le même enthousiasme au cours de son deuxième siècle d'existence.

J'ai souligné déjà que la neutralité permanente de la Suisse avait été une condition essentielle pour la fondation de la Croix-Rouge et qu'elle continuait à être indispensable au succès de son activité. Dans l'œuvre créée par Henry Dunant, nous

retrouvons déjà le complément positif de la politique de neutralité: la solidarité, à laquelle nous attachons aujourd'hui un si grand prix. La politique étrangère de la Suisse ne peut se borner à nous préserver de tout conflit; elle doit se compléter d'une coopération aux œuvres du temps de paix, de compassion à l'égard de nos semblables, victimes des coups du sort. Nous pouvons exprimer cette solidarité internationale de façon concrète, dans le cadre des campagnes d'entraide de la Croix-Rouge suisse et des efforts fournis par la Confédération dans le domaine de l'assistance technique aux pays en voie de développement se fondant sur les mêmes principes. Au nombre des entreprises très méritoires conduites récemment hors de nos frontières par la Croix-Rouge suisse, citons à titre de rappel l'aide aux victimes des tremblements de terre d'Agadir et de Skopljé, ainsi que l'apport de secours médicaux bien organisés dans les territoires en guerre du Congo, du Yémen et du Vietnam.

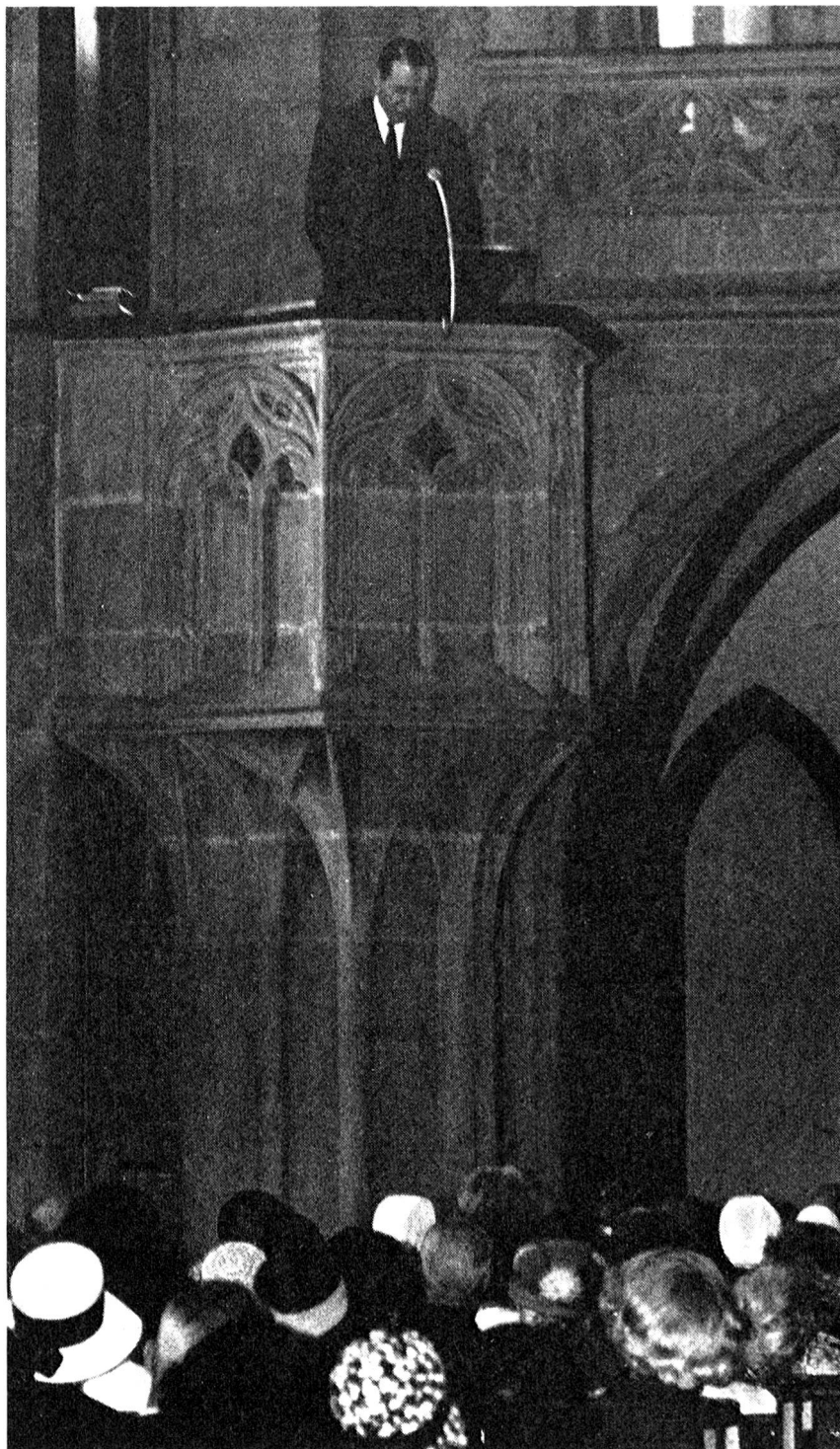
A cette activité internationale s'ajoutent le travail et les efforts fournis par la Croix-Rouge suisse en faveur de notre propre population. On peut certes se demander s'il existe encore, dans l'Etat-providence moderne, un réel besoin d'aide sociale privée et volontaire et si celle-ci peut en fait s'exercer. La Confédération et les cantons suisses ont instauré un vaste système d'institutions d'assurances et de prévoyance sociale qu'ils s'efforcent constamment de rendre plus efficace et meilleur. La sécurité et la justice sociales en faveur de toutes nos concitoyennes et de tous nos concitoyens constituent un des buts principaux de notre Confédération et il serait faux de poser la question: politique sociale officielle ou entraide volontaire? Il ne peut en effet s'agir d'une

alternative, car ces deux formes d'activité ont un rôle spécifique à remplir et se complètent de la manière la plus heureuse. Les problèmes sociaux des masses, comme la prévoyance en faveur des vieillards et des invalides ne peuvent être résolus que par des systèmes d'assurances sociales généraux et forts dont l'amélioration et l'adaptation à l'évolution économique et sociale constituent l'un des soucis primaires des Autorités fédérales. Mais pour former un tout, un élément privé doit s'ajouter à la politique sociale. L'accord d'une aide efficace dans des cas spéciaux et difficiles dépasse en effet les possibilités de l'assurance sociale dont les prestations doivent être régies par des règles bien définies et rigides. En revanche, la bienfaisance privée s'adapte plus librement aux circonstances. Seul le bienfaiteur individuel et non l'organisation puissante, peut apporter dans un foyer à secourir, la chaleur humaine, la sympathie, l'amour. Quiconque ne peut plus travailler pour cause de vieillesse, d'invalidité ou de maladie a besoin pour vivre des rentes de l'assurance sociale et les accepte avec reconnaissance. Néanmoins, l'argent ne résoud pas tous les problèmes. A quoi serviraient par exemple les hôpitaux et les caisses-maladies modernes et bien organisés si la Croix-Rouge ne recrutait pas de nombreux donateurs de sang volontaires à l'intention des blessés et grands malades ayant besoin d'une transfusion sanguine? Pour qu'un système social satisfaisant puisse s'instaurer, les activités officielles et privées doivent s'adapter les unes aux autres. La Croix-Rouge suisse est consciente de cette nécessité et ses rapports avec les Autorités fédérales, cantonales et communales peuvent être qualifiés d'exemplaires.

*

Je ne saurais, dans le cadre de cette Cérémonie solennelle, énumérer tous les services rendus par la Croix-Rouge suisse. Je tiens cependant à présenter, au nom du Conseil fédéral, les remerciements les plus cordiaux à sa Direction, à ses très nombreux collaborateurs, à ses sections, à ses formations sanitaires, à ses organisations de secours. Ceux-ci peuvent être assurés que le peuple suisse tout entier est animé des mêmes sentiments de gratitude à l'égard de l'activité désintéressée et humanitaire qu'ils déploient. Leur volonté de rendre service au prochain prouve que l'égoïsme et le matérialisme ne sont pas prédominants parmi le peuple suisse; elle nous fournit aussi l'assurance qu'à l'avenir également, les valeurs réelles auront le dessus.

Un anniversaire ne doit pas seulement être prétexte à considérer le passé et à exprimer des remerciements. Il acquiert son importance



M. H.-P. Tschudi, conseiller fédéral.

parce qu'il est l'occasion qui incite à penser aux tâches futures et à la préparation de l'avenir. J'ai la ferme conviction que les membres de la Croix-Rouge suisse s'attacheront à leurs nouvelles obligations avec un esprit d'initiative qui a déjà fait ses preuves et qu'ils sauront toujours se montrer à la hauteur de la situation.

Porte-paroles du Conseil fédéral, je transmets à la Croix-Rouge suisse à l'occasion de son Centenaire, les plus vifs remerciements de nos Autorités, ainsi que leurs vœux d'avenir

les plus chaleureux. Je vous prie de continuer votre œuvre dans l'esprit du fondateur de la Croix-Rouge, notre compatriote Henry Dunant, et de transmettre à la génération suivante votre noble idéal de dévouement et de compréhension entre les peuples. La jeunesse qui, dans notre société bien ordonnée, manque parfois de champs passionnants d'activité, peut trouver en effet au sein de la Croix-Rouge la possibilité rêvée d'utiliser tout son potentiel d'enthousiasme.